



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 5 août 2013, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Linda Harper McMahon et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Florence Fréchette est absente.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin et son adjointe, Mme Karen Blouin, sont présents.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2013 en ajoutant l'item 8.8.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 août 2013
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 juillet 2013
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Dépôt du rapport financier 2012
 - 8.3 Dépôt du rapport financier semestriel au 30 juin 2013
 - 8.4 Don au Fonds Soutien Lac Mégantic-La Croix Rouge Canadienne
 - 8.5 Renouvellement d'adhésion aux Amis du Chemin des Cantons
 - 8.6 Tournoi du Maire
 - 8.7 Participation au tournoi du maire de Waterville
 - 8.8 Transport de déchets radioactifs liquides
9. Législation
Sans objet
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles

2013-08-103



No de résolution
ou annotation

12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 9 septembre 2013, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2013, tel que déposé.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Quelques contribuables de l'assistance ont posés leurs questions.

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposé en comité plénier du Conseil.

6. Rapport des activités du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisirs, sport et culture
- 7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 284 252,74 \$

2013-08-104

2013-08-105



No de résolution
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2013 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2013-08-106

8.2 Dépôt du rapport financier 2012

CONSIDÉRANT QUE, selon les exigences de la Loi un rapport financier doit être préparé annuellement et expédié au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE, le Conseil Municipal accepte le rapport financier 2012 tel que préparé par la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche et en autorise le dépôt au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

2013-08-107

8.3 Dépôt du rapport financier semestriel au 30 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire trésorier et/ou son adjoint doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE, le Conseil municipal requiert selon l'article 176.3 du *Code municipal du Québec*, un rapport semestriel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport semestriel sommaire au 30 juin 2013

ADOPTÉ

2013-08-108

8.4 Don au Fonds Soutien Lac Mégantic - La Croix Rouge Canadienne

ATTENDU QUE suite aux événements tragiques survenus durant la nuit du 5 au 6 juillet la municipalité désire faire une contribution financière à la Croix Rouge spécifiquement au fonds Soutien Lac Mégantic;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un don au Fonds Soutien Lac Mégantic – Croix Rouge canadienne au montant de 500 \$

ADOPTÉ

2013-08-109

8.5 Renouvellement d'adhésion aux Amis du Chemin des Cantons

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité aux Amis du Chemin des Cantons arrive à échéance le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel d'adhésion est de 195 \$ et le contrat est d'une durée de deux ans;



Na de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en renouvelant son adhésion aux Amis du Chemin des Cantons, le club de Golf Pen-Y-Bryn bénéficierait de la visibilité offerte par le Chemin des Cantons par le biais d'une variété d'outils promotionnels;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Bury renouvelle son adhésion aux Amis du Chemin des Cantons et autorise un montant annuel de 195 \$ payable sur réception de facture en Octobre.

ADOPTÉ

2013-08-110

8.6 Tournoi du Maire

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution numéro 2013-07-092 et d'autoriser une contribution financière de 700 \$, équivalent au montant des droits de jeu, au comité du Tournoi du maire.

ADOPTÉ

2013-08-111

8.7 Participation au tournoi du maire de Waterville

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'un billet pour le tournoi de golf du maire de Waterville qui se tiendra le mercredi 14 août, au montant de 115 \$, taxes incluses et qu'un membre du conseil soit autorisé à y assister.

ADOPTÉ

2013-08-112

8.8 Transport de déchets radioactifs liquides

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Bury adopte la présente résolution et qu'elle

1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et



No de résolution
ou annotation

ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉ

9. Législation

Sans objet

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du jour ont été soulevés par l'assistance.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

2013-08-113

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 37.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra mardi, le 9 septembre 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2013-08-105, 2013-08-108, 2013-08-109, 2013-08-110, 2013-08-111.

Signé ce 6 août 2013,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire